



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS

« JEUNES »

DE LIGUE

SAISON 2026/2027

Préambule

L'article 1 du Règlement spécifique Critérium U12 a été modifié par décision du Comité de Direction de la Ligue du 19 mai 2026

L'article 1 du Règlement spécifique Critérium U13 a été modifié par décision du Bureau du Comité de Direction de la Ligue du 1^{er} septembre 2026

La ou les modifications apparaissent en gras et italique (exemple : ***modification***).

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ORGANISATION	4
ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	4
ARTICLE 3 - CLASSEMENTS.....	4
ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES.....	4
ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPÊCHAGE.....	4
ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION	4
ARTICLE 7 - TERRAINS	5
ARTICLE 7 BIS – TERRAINS IMPRATICABLES	5
ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES	6
ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE	6
ARTICLE 10 - ENCADREMENT	6
ARTICLE 11 - PARRAINAGE.....	7
ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES	7
ARTICLE 13 - LITIGES	7
ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES	7
ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS	8
ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION	8
ARTICLE 17	8
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U12	9
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT	9
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	9
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	9
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	9
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U13	10
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT	10
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DU CRITÉRIUM	10
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	10
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	10
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14.....	11
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	11
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	11
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	11
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	11
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	12
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15.....	13
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	13
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	13
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	13

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	14
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	14
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16.....	15
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	15
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	15
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	15
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	16
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	16
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17	17
ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	17
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	17
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	17
ARTICLE 4 - ACCESSIONS.....	17
ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	17
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18	18
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	18
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	18
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027	19
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES	19
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	20
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19	21
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	21
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	21
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	21
ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	21
ANNEXES	22

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et du Règlement des Championnats de Ligue, le présent Règlement précise les détails d'organisation des Critériums U12 et U13 et des Championnats Régionaux U14, U15, U16, U18.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Ligue Centre-Val de Loire organise des Championnats et des Critériums Régionaux Jeunes dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue.

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis dans les conditions et selon les critères définis à l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats régionaux jeunes sont stipulées dans chaque règlement spécifique.

ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPÊCHAGE

Pour créer ou compléter le Critérium U13R1 et les Championnats Régionaux U14, U15, U16, U18, les clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au critérium ou championnat régional concerné, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de juin.

Pour créer les Critériums U12 et U13R2, les clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au critérium concerné, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de décembre.

La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées à partir d'un barème validé par le Comité de Direction, figurant en annexe des présents règlements.

En cas de non-confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION

Les Arbitres seront désignés par la Commission Régionale des Arbitres. En cas d'absence de l'Arbitre désigné, chaque club doit présenter une personne qualifiée titulaire d'une licence (dirigeant, éducateur, joueur) en conformité avec l'article 29 des Règlements Généraux de la Ligue. Le tirage au sort désigne le directeur de la partie.

Les frais des Arbitres désignés par la Ligue seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue par virement bancaire.

La Ligue portera au débit du compte de chaque club le montant des frais d'arbitrage dû (montant total des frais d'arbitrage engagés dans le Championnat considéré divisé par le nombre de clubs) comme suit :

- Une provision des frais d'arbitrage au début des matchs « aller »
- Une régularisation des frais d'arbitrage à la fin des matchs « aller »
- Une provision des frais d'arbitrage au début des matchs « retour »
- Une régularisation des frais d'arbitrage à la fin des matchs « retour »

Un joueur de 14 ans ou 15 ans peut occuper la fonction d'Arbitre Assistant en U15.

Pour les Critériums U12 et U13, la fonction d'Arbitre Assistant est assurée par un joueur inscrit sur la feuille de match informatisée.

ARTICLE 7 - TERRAINS

1 - Les clubs disputant les compétitions Nationales sont tenus de respecter les dispositions des Règlements particuliers auxquelles ils participent, ainsi que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF, adopté par l'Assemblée Fédérale le 12 mars 2021.

2 - Pour toutes les rencontres des Championnats de Ligue, il sera exigé selon la réglementation des terrains :

- deux bancs abrités pour les équipes, du côté le plus proche des vestiaires ;
- un banc abrité pour les Officiels, du côté le plus proche des vestiaires ;
- le tracé réglementaire de la zone technique.

3 - Pour les catégories des jeunes, les terrains et les buts devront être conformes aux dimensions prescrites par les Règlements.

ARTICLE 7 BIS – TERRAINS IMPRATICABLES

1. Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable le jour du match ou en cas d'arrêt municipal de fermeture de l'installation, le club recevant doit en informer la Ligue par courriel et, le cas échéant, lui adresser l'arrêté municipal de fermeture de l'installation, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

Les circonstances de cette impraticabilité sont vérifiées par tout moyen.

Dans ce cas, la Ligue peut :

- demander au club recevant un terrain de repli,
- inverser le match,
- reporter la rencontre au lendemain ou à une date ultérieure.

Toute décision de report, d'inversion ou de modification du lieu de la rencontre est affichée sur le site Internet de la Ligue à 16h30 au plus tard:

- le vendredi, pour tout match prévu le samedi, le dimanche ou le lundi
- la veille de la rencontre, pour tout match prévu les autres jours.

2. Si l'impraticabilité du terrain résulte de perturbations trop tardives pour en aviser la Ligue dans le délai précité ou lorsqu'un arrêté municipal de fermeture est édicté postérieurement à ce délai, le club recevant devra impérativement en informer le club visiteur et les officiels concernés par courriel afin de leur éviter tout déplacement inutile et adresser une copie de son envoi à la Ligue. A la demande de la commission compétente, le club recevant devra être en mesure de produire un accusé réception de son envoi.
3. Lorsque l'impraticabilité ne peut être constatée, et faute d'arrêté municipal de fermeture, seul l'arbitre a autorité pour déclarer le terrain impraticable.
4. Il relève de la compétence de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers de décider, au regard des circonstances particulières de l'espèce, si une rencontre qui n'a pas été reportée dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article et qui n'a pas pu se dérouler doit faire l'objet d'un report à une nouvelle date.

5. Un match qui a eu un commencement d'exécution, et au cours duquel la durée totale de ou des interruption(s) est supérieure à 45 minutes, en raison d'intempéries, est définitivement arrêté par décision de l'arbitre.
6. En cas de brouillard, un match ne peut avoir lieu ou se poursuivre que dans la mesure où la vision de celui-ci par tous les spectateurs est suffisante, à l'appréciation de l'arbitre après avis du délégué. L'arbitre retarde alors le début ou la reprise du match au maximum de 45 minutes.

ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats régionaux « Jeunes » est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de Championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE

Pour les championnats régionaux R1 : U14, U15, U16 et U18 les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Un banc de touche est exigé pour chaque équipe. Sa longueur doit permettre d'asseoir deux adultes et trois joueurs.
- Une zone technique, délimitée par une ligne pointillée ou par des plots, doit être tracée devant le banc de chaque équipe à une distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc et à 1 m minimum de la ligne de touche.
- Durant le déroulement de la partie, seuls sont présents sur le banc de touche : l'éducateur, le dirigeant ainsi que les trois joueurs(ses) remplaçant(e)s.
- Tous les occupants du banc de touche doivent être identifiés avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter en tout temps de manière correcte.

Pour les Critériums U12 et U13 les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Un banc de touche est exigé pour chaque équipe. Sa longueur doit permettre d'asseoir deux adultes et quatre joueurs.
- Une zone technique, délimitée par une ligne pointillée ou par des plots, doit être tracée devant le banc de chaque équipe à une distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc et à 1 m minimum de la ligne de touche.
- Durant le déroulement de la partie, seuls sont présents sur le banc de touche : l'éducateur, le dirigeant ainsi que les quatre joueurs(ses) remplaçant(e)s.
- Tous les occupants du banc de touche doivent être identifiés avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter en tout temps de manière correcte

ARTICLE 10 - ENCADREMENT

Pour tous les championnats régionaux Jeunes, les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Les équipes sont obligatoirement accompagnées et encadrées par un Dirigeant, responsable, désigné par le club ; son nom doit figurer sur la feuille de match.
- Toute équipe doit être encadrée par un éducateur majeur et titulaire du diplôme correspondant au niveau encadré (voir tableau ci-dessous).

- Cet éducateur possèdera une licence technique ou d'éducateur fédéral en cours de validité et devra prendre place sur le banc de touche et à ce titre être mentionné sur la feuille de match. Une journée d'information aura lieu avant le début du Championnat. Tous les clubs engagés ont l'obligation d'y faire participer l'éducateur désigné ou le cas échéant s'y faire représenter ; à défaut du respect de cette disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire de Football pourra refuser l'engagement de l'équipe concernée.

Equipe encadrée	Niveau de diplôme minimum requis
Critérium U13 R1, U14 R1, U15 R1, U16R1, U18 R1	BMF
Critérium U12, Critérium U13 R2, U14 R2, U15 R2,	CFF2
U16 R2, U18 R2	CFF3

ARTICLE 11 - PARRAINAGE

Dans le cas d'un accord de parrainage entre la Ligue du Centre-Val de Loire et un partenaire, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du partenaire (sauf pour les contrats en cours et jusqu'à leur échéance, une dérogation pourra être accordée par le Comité de Direction).

ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES

Sauf pour les vainqueurs des Critériums U12 et U13, des coupes et des récompenses seront remises en fin de saison selon chaque règlement spécifique.

ARTICLE 13 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition est de la compétence de la Commission Régionale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Régionale de Discipline et de la Commission Régionale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Régionale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Régionale Sportive et des Calendriers, en accord avec le Département Jeunes et Technique, est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES

1 - Si l'équipe visiteuse se déplace et si l'Arbitre constate au dernier moment que le terrain est impraticable, les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a - frais d'Arbitres et du Délégué : à la charge du club recevant

b - frais de déplacement : au tarif prévu aux Tarifs de la Ligue, à l'exclusion de tous autres frais : à la charge du club recevant.

2 - Il en est de même si le match ne peut être disputé ou doit être définitivement interrompu par décision de l'Arbitre, consécutivement à intempéries.

ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS

1 - Les frais des Officiels désignés par la Ligue (Arbitres et Délégués) seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue.

2 - Le total de ces frais est mutualisé par catégorie de compétition et selon la formule de cette dernière.

ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION

1 - Il est créé une Caisse de Péréquation des frais de déplacement tendant à équilibrer entre les clubs participant aux Championnats Régionaux Jeunes en phase annuelle, les charges résultant des frais de déplacement au sein des compétitions précitées.

2 - La répartition de cette Caisse sera effectuée au bénéfice de ceux qui auront dépassé la moyenne kilométrique de leur Division (toutes poules confondues) par rapport à la distance effectivement parcourue par leur club.

3 - Les diverses sommes sont portées par la Ligue au crédit ou au débit du compte du club concerné.

ARTICLE 17

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U12

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT

La Ligue du Centre-Val de Loire organise le Critérium Régional U12 qui se compose d'un niveau.

Le nombre d'équipes éligibles, retenues sur volontariat, et la formule de l'épreuve sont fixées chaque année, au plus tard le 1^{er} novembre, par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers, après consultation de la Direction Technique Régionale.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 X 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 30'
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

Cette épreuve ne donne droit à aucune accession et descente sportive.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 14h00 par défaut ;
2. le samedi à l'heure indiquée (de 12h00 à 16h30), lors de l'engagement par les clubs (disposant d'un éclairage homologué à partir de 15h30).

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CRITÉRIUM U13

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT

La Ligue du Centre-Val de Loire organise le Critérium Régional U13 qui se compose de deux niveaux :

- Le Critérium U13 R1 2026/2027, comprenant 16 équipes sur volontariat réparties en deux Poules de 8 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 14 rencontres.
A l'issue du Critérium U13 R1 2026/2027, trois dates sont réservées pour la pratique à 11 x 11 dont les rencontres et le lieu seront déterminées par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.
- Le Critérium U13 R2 2026/2027 comprenant 12 équipes sur volontariat réparties en deux Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DU CRITÉRIUM

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 X 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 35'
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

Cette épreuve ne donne droit à aucune accession et descente sportive.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 14h00 par défaut ;
2. le samedi à l'heure indiquée (de 12h00 à 16h30), lors de l'engagement par les clubs (disposant d'un éclairage classé à partir de 15h30).

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2026/2027, comprenant 12 équipes sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2026/2027.
- Le Championnat U14 R2 2026/2027, comprenant 12 équipes sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2026/2027.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

Accessions de U14 R1 en U15 R1	10
Accessions de U14 R2 en U15 R1	2
Descentes de U14 R1 en U15 D1	2
Descentes de U14 R2 en U15 D1	10

Les **10** premiers du Championnat U14 R1 2026/2027 accèdent au Championnat U15 R1 2027/2028.
Les **2** premiers du Championnat U14 R2 2026/2027 accèdent au Championnat U15 R1 2027/2028.
Les **2** derniers du Championnat U14 R1 2026/2027 descendent en Championnat U15 D1 2027/2028.
Les **10** derniers du Championnat U14 R2 2026/2027 descendent en Championnat U15 D1 2027/2028.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h15 (par la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier) ;
4. le samedi à 15h00 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier) ;
5. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
6. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les clubs disposant d'un éclairage classé.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U14 R1 2026/2027
- U14 R2 2026/2027.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U15 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U15 R1 2026/2027, constitué par 9 équipes du Championnat U14 R1 2025/2026 et 3 équipes du Championnat U14 R2 2025/2026, se déroule en une Poule unique sur l'année par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U15 R1 2026/2027.

- Le Championnat U15 R2 2026/2027, constitué par 12 montées de Championnats U15 D1, se déroule en deux Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

Le vainqueur de la Poule A de ce Championnat est déclaré champion Régional U15 R2 - Poule A 2026/2027.

Le vainqueur de la Poule B de ce Championnat est déclaré champion Régional U15 R2 - Poule B 2026/2027.

Répartition des 12 montées de U15 D1 en U15 R2 :

Montées de U15 D1 en décembre 2026	Nombre d'équipes
18	2
28	2
36	2
37	2
41	2
45	2
	12

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

Accessions de U15 R1 en U16 R1	10
Accessions de U15 R2 en U16 R1	2
Accessions de U15 R1 en U16 R2	2
Accessions de U15 R2 en U16 R2	8
Descentes de U15 R2 en U17 D1	2

Les 10 premiers du Championnat U15 R1 2026/2027 accèdent au Championnat U16 R1 2027/2028.
Le premier de chaque Poule U15 R2 2026/2027 accède au Championnat U16 R1 2027/2028.
Les 2 derniers du Championnat U15 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U16 R2 2027/2028.
Les équipes classées entre la 2^e et la 5^e place du Championnat U15 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U16 R2 2027/2028.
Le dernier de chaque Poule U15 R2 2026/2027 descend en Championnat U17 D1 2027/2028.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h15 (par la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier) ;
4. le samedi à 15h00 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier) ;
5. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
6. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les clubs disposant d'un éclairage classé.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U15 R1 2026/2027,
- U15 R2 2026/2027,

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U16 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U16 R1 2026/2027, constitué par 9 équipes du Championnat U15 R1 2025/2026, les 2 premiers du Championnat U15 R2 2025/2026 et d'1 équipe retenue sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R1 2026/2027.
- Le Championnat U16 R2 2026/2027, constitué par les 2 derniers du Championnat U15 R1 2025/2026, les équipes classées entre la 2^e et la 10^e place du Championnat U15 R2 2025/2026 et de 3 équipes retenues sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R2 2026/2027

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U16, U15, U14
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

CAS N°	1	2	3	4	5	6
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4	5
Accession de U16 R1 en U17 National	1	1	1	1	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R1	9	9	8	8	7	6
Accessions de U16 R2 en U18 R1	3	2	2	1	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R2	2	2	3	3	4	5
Accessions de U16 R2 en U18 R2	6	6	6	6	6	6
Descentes de U16 R2 en U17 D1	3	4	4	5	5	5

Le premier du Championnat U16 R1 2026/2027 accède au Championnat U17 National 2027/2028.
Les 9 équipes classées entre la 2^e et la 10^e place du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028. (Cas 1 et Cas 2)
Les 8 équipes classées entre la 2^e et la 9^e place du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028. (Cas 3 et Cas 4)
Les 7 équipes classées entre la 2^e et la 8^e place du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028. (Cas 5)
Les 6 équipes classées entre la 2^e et la 7^e place du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028. (Cas 6)

Les 2 derniers du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 1 et Cas 2).

Les 3 derniers du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 3 et Cas 4).

Les 4 derniers du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 5).

Les 5 derniers du Championnat U16 R1 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 6).

Les 3 premiers du Championnat U16 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028 (Cas 1).

Les 2 premiers du Championnat U16 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R1 2027/2028 (Cas 2 et Cas 3).

Le premier du Championnat U16 R2 2026/2027 accède en Championnat U18 R1 2027/2028 (Cas 4, Cas 5 et Cas 6).

Les 6 équipes classées entre la 4^e et la 9^e place du Championnat U16 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 1).

Les 6 équipes classées entre la 3^e et la 8^e place du Championnat U16 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 2 et Cas 3).

Les 6 équipes classées entre la 2^e et la 7^e place du Championnat U16 R2 2026/2027 accèdent en Championnat U18 R2 2027/2028 (Cas 4, Cas 5 et Cas 6).

Les 3 derniers du Championnat U16 R2 2026/2027 descendent en Championnat U17 D1 2027/2028 (Cas 1).

Les 4 derniers du Championnat U16 R2 2026/2027 descendent en Championnat U17 D1 2027/2028 (Cas 2 et Cas 3).

Les 5 derniers du Championnat U16 R2 2026/2027 descendent en Championnat U17 D1 2027/2028 (Cas 4, Cas 5 et Cas 6).

Si le premier du Championnat U16 R1 2026/2027 est déjà représenté dans le Championnat U17 National 2027/2028, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h00 (pour la période du 1^{er} novembre au 14 novembre et du 16 janvier au 31 janvier) ;
4. le samedi à 14h30 (pour la période du 15 novembre au 15 janvier) ;
5. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
6. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les clubs disposant d'un éclairage classé.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U16 R1 2026/2027.
- U16 R2 2026/2027.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux U17.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, (U15)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS

Le champion U17 D1 de chaque District accède au championnat Régional U18 R2, s'il en a vocation.

ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U17 Départementaux.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U18 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U18 R1 2026/2027, constitué par les équipes suivant les tableaux des descentes des Championnats Nationaux U17 et U19* et des accessions du Championnat Régional U16 à l'issue de la saison 2025/2026, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matches "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R1 2026/2027.

- Le Championnat U18 R2 2026/2027, constitué par les équipes suivant les tableaux des accessions et descentes du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17 à l'issue de la saison 2025/2026 et de 10 places sur volontariat selon le cas ci-dessous, se déroule en deux Poules de 12 équipes sur l'année, par matches "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de la Poule A de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule A 2026/2027.

Le vainqueur de la Poule B de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule B 2026/2027.

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

Montées U17 D1	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : Seulement si ces clubs ne sont pas présents en U18 R1 2026/2027.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U18, U17 et U16
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026/2027

CAS N°	1	2	3	4	5	6
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4	5
Accession de U18 R1 en U19 National	1	1	1	1	1	1
Descentes de U18 R1 en District	11	11	11	11	11	11
Descentes de U18 R2 en District	24	24	24	24	24	24
Montées de U17 D1 en U18 R2	6	6	6	6	6	6

Le Championnat Régional U18 est renouvelé chaque saison avec :

- les descentes des Championnats Nationaux U17 et U19 *
- les accessions du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17.

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

Montées U17 D1	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : Seulement si ces clubs ne sont pas présents en U18 R1 2026/2027.

Le champion Régional U18 R1 2026/2027 accèdera au Championnat U19 National 2027/2028 s'il répond aux critères édictés par la FFF.

Si le premier du Championnat U18 R1 2026/2027 est déjà représenté dans le Championnat U19 National 2027/2028 ou refuse d'accéder au Championnat U19 National 2027/2028, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

En cas de forfait général d'un ou plusieurs clubs, ce(s) club(s) sera (seront) remis à disposition de son District d'appartenance.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

- Le samedi à 18h00 sur le terrain proposé lors de l'engagement jusqu'au 15 septembre ou après le 1^{er} avril ou disposant d'un éclairage classé

ou

- Le samedi à l'heure indiquée (de 15h00 à 19h00), sur le terrain proposé lors de l'engagement disposant d'un éclairage classé en fonction de l'horaire d'engagement,

ou

- Le dimanche à 13h00 sur le terrain proposé lors de l'engagement du 17 septembre au 31 mars ne disposant pas d'un éclairage classé
- ou
- Le dimanche à l'heure indiquée (de 12h00 à 15h00), sur le terrain proposé lors de l'engagement disposant d'un éclairage classé en fonction de l'horaire d'engagement.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U18 R1 2026/2027
- U18 R2 – Poule A 2026/2027
- U18 R2 – Poule B 2026/2027

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux ou bi-Départementaux U19.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U19, U18, U17 et U16 (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U19 Départementaux.

ANNEXES

CRITÈRES VOLONTARIAT CRITERIUM U12 (mi-saison) Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue					
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (année n)					
Classement U12 (Niv 1 - District) Poule Unique			Classement U12 (Niv 1 - District) 2 Poules		
Classement	Points		Classement	Points	
1 ^{er}	70		1 ^{er}	60	
2 ^e	60		2 ^e	50	
3 ^e	50		3 ^e	40	
4 ^e	40		4 ^e	30	
5 ^e	30		5 ^e	20	
6 ^e	20		6 ^e	10	
7 ^e	10				
Participation d'une équipe U12 dans une compétition U13 (équipe U12 identifiée)					
Candidature 1 = 60		Candidature 2 = 40			Candidature 3 = 20
Total critères sportifs					
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS					
CRITÈRE ENCADREMENT (année n)					
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)				Points	
BEF ou +				12	
BMF - BEES 1				10	
CFF1 + CFF2 + CFF3				8	
CFF2				6	
Module U13 ou autres CFF				4	
CRITÈRE LABEL CLUBS					
Niveau de Label actuel			Niveau	Points	
			ELITE	20	
			EXCELLENCE	15	
			ESPOIR	10	
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine		
BONUS/MALUS (Réservé à la Ligue/District)					
Type					Points
Forfait simple sur la génération					-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi -10
Non mise en place de l'arbitrage des jeunes à la touche					-10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi -10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10
Avis District	Candidature 1 : 10	Candidature 2 : 7	Candidature 3 : 5	Candidature 4 : 3	Candidature 5 : 1

CRITÈRES VOLONTARIAT CRITERIUM U13R1						
Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue						
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)						
Classement Critérium U12 R1			Classement		Points	
			1 ^{er}		70	
			2 ^e		50	
			3 ^e		30	
			4 ^e		20	
			5 ^e		10	
			6 ^e		5	
Participation du club de manière régulière aux critères U13 organisés par la Ligue						
Saison n-1	Oui	Non	Niveau :	R1 = 15	R2 = 10	Elite Dép. = 5
Participation de l'équipe U13 à la finale du Festival Foot U13 (saison n-1)				Niveau :	Rég. = 15	Dép. = 5
Total critères sportifs						
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS						
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U12 au cours de l'année sportive n-1)						
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)			Points			
BEF ou +			12			
BMF - BEES 1			10			
CFF1 + CFF2 + CFF3			8			
CFF2			6			
Module U13 ou autres CFF			4			
CRITÈRE LABEL CLUBS						
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)						
Niveau de Label actuel			Niveau		Points	
			ELITE		20	
			EXCELLENCE		15	
			ESPOIR		10	
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine			
Total critères structurels						
BONUS/MALUS						
Type					Points	
Forfait simple sur la génération					-10	
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi -10	
Non mise en place de l'arbitrage des jeunes à la touche					-10	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi -10	
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5	
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10	
Avis District						

CRITÈRES VOLONTARIAT CRITERIUM U13R2 (mi-saison)					
Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue					
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (année n)					
Classement U13 (Niv 1 - District) Poule Unique			Classement U13 (Niv 1 - District) 2 Poules		
Classement	Points		Classement	Points	
1 ^{er}	70		1 ^{er}	60	
2 ^e	60		2 ^e	50	
3 ^e	50		3 ^e	40	
4 ^e	40		4 ^e	30	
5 ^e	30		5 ^e	20	
6 ^e	20		6 ^e	10	
7 ^e	10				
Total critères sportifs					
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS					
CRITÈRE ENCADREMENT (année n)					
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)				Points	
BEF ou +				12	
BMF - BEES 1				10	
CFF1 + CFF2 + CFF3				8	
CFF2				6	
Module U13 ou autres CFF				4	
CRITÈRE LABEL CLUBS					
Niveau de Label actuel			Niveau		Points
			ELITE		20
			EXCELLENCE		15
			ESPOIR		10
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine		
Total critères structurels					
BONUS/MALUS (Réservé à la Ligue/District)					
Type					Points
Forfait simple sur la génération					-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi -10
Non mise en place de l'arbitrage des jeunes à la touche					-10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi -10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10
Avis District	Candidature 1 = 10	Candidature 2 = 7	Candidature 3 = 5	Candidature 4 = 3	Candidature 5 = 1

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U14R1 Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue					
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)					
Classement Critérium U13R1 2 poules de 8	Classement				Points
	1 ^{er}				70
	2 ^e				65
	3 ^e				60
	4 ^e				50
	5 ^e				40
	6 ^e				30
	7 ^e				20
	8 ^e				10
Participation de l'équipe U13 à la finale du Festival Foot U13 :					
Saison n-1	Oui	Non	Niveau :	Régional = 15	Dép. = 5
Participation de l'équipe U13 au Critérium U13 R2 :					
Saison n-1	Oui	Non	Si OUI :	Classement :	
Total critères sportifs					
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS					
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U13 au cours de l'année sportive n-1)					
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)			Points		
BEF ou +			12		
BMF - BEES 1			10		
CFF1 + CFF2 + CFF3			8		
CFF2			6		
Module U13 ou autres CFF			4		
CRITÈRES LABEL CLUBS					
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)					
			Niveau		Points
			ELITE		20
			EXCELLENCE		15
			ESPOIR		10
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine		
Total critères structurels					
BONUS/MALUS					
Type					Points
Forfait simple sur la génération					-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi -10
Non mise en place de l'arbitrage des jeunes à la touche					-10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi -10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10
Avis District					

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U14R2					
Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue					
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)					
Classement Critérium U13R1 - Poules			Classement Critérium U13R2 - 2 poules		
Classement / poule		Points	Classement / poule		Points
1 ^{re} candidature non retenue		70	1 ^{er}		50
2 ^e candidature non retenue		60	2 ^e		40
3 ^e candidature non retenue		50	3 ^e		30
4 ^e candidature non retenue		40	4 ^e		20
			5 ^e		10
			6 ^e		5
Participation de l'équipe U13 à la finale du Festival Foot U13					
Saison n-1	Oui	Non	Niveau :	Régional = 15	Dép. = 5
Participation de l'équipe U13 au Critérium U13 D1					
Saison n-1	Oui	Non	Si OUI :	Classement :	
Total critères sportifs					
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS					
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U13 au cours de l'année sportive n-1)					
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)			Points		
BEF ou +			12		
BMF - BEES 1			10		
CFF1 + CFF2 + CFF3			8		
CFF2			6		
Module U13 ou autres CFF			4		
CRITÈRES LABEL CLUBS					
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)					
			Niveau	Points	
			ELITE	20	
			EXCELLENCE	15	
			ESPOIR	10	
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine		
Total critères structurels					
BONUS/MALUS					
Type					Points
Forfait simple sur la génération					-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi - 10
Non mise en place de l'arbitrage des jeunes à la touche					-10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi - 10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10
Avis District					

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U15R1 Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue			
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1) :			
Classement Championnat U14 R1		Classement championnat U14 R2	
Classement / Poule	Points	Classement / Poule	Points
Meilleur 7 ^e au Fair-play	70	Meilleur 1 ^{er} au Fair-play	60
Moins bon 7 ^e au Fair-play	65	Moins bon 1 ^{er} au Fair-play	55
Meilleur 8 ^e au Fair-play	60	Meilleur 2 ^e au Fair-play	50
Moins bon 8 ^e au Fair-play	55	Moins bon 2 ^e au Fair-play	45
		Meilleur 3 ^e au Fair-play	40
		Moins bon 3 ^e au Fair-play	35
		Meilleur 4 ^e au Fair-play	30
		Moins bon 4 ^e au Fair-play	25
Total critères sportifs			
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS			
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U14 au cours de l'année sportive n-1)			
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)		Points	
BEF ou +		12	
BMF - BEES 1		10	
CFF 1 + CFF2 + CFF3		8	
CFF 2		6	
Module U15 (ou autre CFF)		4	
CRITÈRE LABEL CLUBS			
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)			
		Niveau	Points
		ELITE	20
		EXCELLENCE	15
		ESPOIR	10
Nombre de licenciés dans la catégorie		Nombre de séance/semaine	
Total critères structurels			
BONUS/MALUS			
Type			Points
Forfait simple sur la génération			-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)			Maxi - 10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération			Maxi - 10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)			-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée			+10
Avis District			

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U16R1 Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue			
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)			
Classement Championnat U15 R1		Classement championnat U15 R2	
Classement	Points	Classement	Points
11 ^e	70	3 ^e	60
12 ^e	60	4 ^e	40
		5 ^e	20
Total critères sportifs			
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS			
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U15 au cours de l'année sportive n-1)			
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)		Points	
BEF ou +		12	
BMF - BEES 1		10	
CFF1 + CFF2 + CFF3		8	
CFF3		6	
Module U15 (ou autre CFF)		4	
CRITÈRE LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)			
		Niveau	Points
		ELITE	20
		EXCELLENCE	15
		ESPOIR	10
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine
Total critères structurels			
BONUS/MALUS			
Type			Points
Forfait simple sur la génération			-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)			Maxi - 10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération			Maxi - 10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)			-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée			+10
Avis District			

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U16R2 Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue			
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)			
Classement Championnat U15 R2		Classement U15 (Niv 1-District) Poule unique	
Classement	Points	Classement	Points
11 ^e	70	1 ^{er}	60
12 ^e	60	2 ^e	50
		3 ^e	40
		4 ^e	30
		5 ^e	20
		6 ^e	10
Total critères sportifs			
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS			
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe U15 au cours de l'année sportive n-1)			
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)		Points	
BEF ou +		12	
BMF - BEES 1		10	
CFF 1 + CFF2 + CFF3		8	
CFF3		6	
Module U15 (ou autre CFF)		4	
CRITÈRE LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)			
		Niveau	Points
		ELITE	20
		EXCELLENCE	15
		ESPOIR	10
Nombre de licenciés dans la catégorie		Nombre de séance/semaine	
Total critères structurels			
BONUS/MALUS			
Type			Points
Forfait simple sur la génération			-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)			Maxi -10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération			Maxi -10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)			-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée			+10
Avis District			

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U18R1			
Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue			
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)			
Classement Championnat U16 R1		Classement Championnat U16 R2	
Classement Championnat U16 R1	Points	Classement / poule	Points
1 ^{re} descente sportive	70	2 ^e si non accession	50
2 ^e descente sportive	60	3 ^e si non accession	40
		4 ^e si non accession	30
		5 ^e si non accession	20
		6 ^e si non accession	10
Si Centre de Formation agréé : + 70 points			
Participation d'une équipe amateur au championnat U17 Nat ou U19 Nat : + 70 points			
Total critères sportifs			
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS			
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe ci-dessus ou de l'équipe évoluant en Nat au cours de l'année sportive n-1)			
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)		Points	
BEF ou +		12	
BMF - BEES 1		10	
CFF 1 + CFF2 + CFF3		8	
CFF3		6	
Module U17/U19 (ou autre CFF)		4	
CRITÈRE LABEL CLUBS			
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)			
		Niveau	Points
		ELITE	20
		EXCELLENCE	15
		ESPOIR	10
Nombre de licenciés dans la catégorie		Nombre de séance/semaine	
Total critères structurels			
BONUS/MALUS			
Type			Points
Forfait simple sur la génération			-10
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)			Maxi -10
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération			Maxi -10
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)			-5
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée			+10
Avis District			

CRITÈRES VOLONTARIAT CHAMPIONNAT U18R2 Art 5 Règlement des Championnats Jeunes de Ligue						
CRITÈRES SPORTIFS 70 POINTS (Saison sportive n-1)						
Classement Championnat U16 R2			Classement U17 (Niv 1 -District) Poule unique			
Classement	Points		Classement	Points		
8 ^e si non accession	70		2 ^e si non accession	50		
9 ^e si non accession	65		3 ^e si non accession	40		
10 ^e si non accession	60		4 ^e si non accession	30		
11 ^e si non accession	50		5 ^e si non accession	20		
12 ^e si non accession	40		6 ^e si non accession	10		
			7 ^e si non accession	5		
Participation du club de manière régulière aux championnats U18 organisés par la Ligue :						
Saison n-1	Oui	Non	Niveau :	R1 = 15	R2 = 10	U17 D1 = 5
Saison n-2	Oui	Non	Niveau :	R1 = 15	R2 = 10	U17 D1 = 5
Si Centre de Formation agréé : + 70 points						
Participation d'une équipe amateur au championnat U17 Nat ou U19 Nat : + 70 points						
Total critères sportifs						
CRITÈRES STRUCTURELS 30 POINTS						
CRITÈRES ENCADREMENT (éducateur en charge de l'équipe ci-dessus ou de l'équipe évoluant en Nat au cours de l'année sportive n-1)						
Diplôme + licence (technique) enregistrée (année n)			Points			
BEF ou +			12			
BMF - BEES 1			10			
CFF 1 + CFF2 + CFF3			8			
CFF3			6			
Module U17/U19 (ou autre CFF)			4			
CRITÈRE LABEL CLUBS						
Eligibilité : Avoir candidaté au label (année n)						
			Niveau	Points		
			ELITE	20		
			EXCELLENCE	15		
			ESPOIR	10		
Nombre de licenciés dans la catégorie			Nombre de séance/semaine			
Total critères structurels						
BONUS/MALUS						
Type					Points	
Forfait simple sur la génération					-10	
Régularisation administrative (retard, équipe 2...)					Maxi -10	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) sur la génération					Maxi -10	
PPF Sélection/Détection (absence non-justifiée)					-5	
club support d'une Section Sportive de l'année d'âge concernée					+10	
Avis District						